



11 février 2021

(21-1124)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: ORDONNANCE DE 1991 SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES  
SERVICES SOCIAUX (IRLANDE DU NORD), S.I. 1991/194 (N.I.1)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>ROYAUME-UNI</b>
--	--------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Ordonnance de 1991 sur les services de santé et les services sociaux (Irlande du Nord), S.I. 1991/194 (N.I.1)
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_0843_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_0843_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/GBR/C/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b> Cet instrument modifie la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets en incluant le texte ci-après dans le paragraphe 6 de l'article 48 (documents communiqués à la Couronne au cours d'une activité publique), après "1978": "et inclut aussi un organisme de services de santé et de services sociaux, conformément à l'article 7 6) de l'Ordonnance de 1991 sur les services de santé et les services sociaux (Irlande du Nord), ainsi qu'un fonds fiduciaire pour les services de santé et les services sociaux établi en vertu de cette ordonnance".	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais

<b>Entrée en vigueur</b>	1 <sup>er</sup> avril 1991; les dispositions ci-après entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 1991:  a) le présent article; b) les articles 2, 3, 4, 6, 29 1) a) et b), 30, 32 et 33; c) l'annexe 1; d) la partie I de l'annexe 5 et l'article 34 dans la mesure où il se rapporte à cette partie; e) la partie I de l'annexe 6 et l'article 35 dans la mesure où il se rapporte à cette partie.
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	29 janvier 2021
<b>Autres renseignements</b>	<a href="https://www.legislation.gov.uk/nisi/1991/194/article/1/made">https://www.legislation.gov.uk/nisi/1991/194/article/1/made</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	UK Intellectual Property Office  Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume Uni  <a href="mailto:information@ipo.gov.uk">information@ipo.gov.uk</a>  0300 300 2000  Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.